

CATEGORISATION



DATE DE MISE EN APPLICATION : la saison 2012

1° - Concerne tous les concours saisis à partir de novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012.

2° - Conséquence sur la mise à jour des licences,
A la mise à jour annuelle des licences de novembre 2012 pour la saison 2013.

3° - Les nouvelles règles des Elites et des Honneurs s'appliqueront à la mise à jour annuelle de novembre 2012 compte tenu des résultats de la saison 2012.

Pour la saison 2013 seront ELITE :

- Tous les qualifiés aux Championnats de France sauf pour les Championnats Féminins, Jeunes, Promotion, Vétérans et Jeu Provençal ;
- Tous les joueurs **à partir de 50 points et +** de catégorisation ;
- Tous les joueurs figurant sur les listes de haut niveau.
- Les Elites n'existent qu'à Pétanque (donc pas au Jeu Provençal).

Durée du statut Elite : **1 an** (2013) et les années suivantes si le joueur remplit les conditions citées ci-dessus. Dans le cas contraire il aura le statut Honneur pendant 2 ans 2014 et 2015. Le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

Pour la saison 2013 seront HONNEUR :

- Tous les joueurs atteignant les 1/8^{ème} de finale du Championnat de France Promotion (16 équipes soit 48 joueurs) seront classés Honneur la saison suivante (2013) et pour une durée de 3 ans.
- La répartition : 10% des licenciés totaux du comité seniors (masculin féminin), hors jeunes avec au minimum **5 points de catégorisation**, à la mise à jour annuelle de novembre 2012 pour la saison 2013.
- Tous les joueurs Champions et Vice-champions, de France, d'Europe ou du Monde, toutes catégories, en 2012, seront classés **au minimum Honneur à vie**.

Durée du statut Honneur : **3 ans** (2013 – 2014 – 2015) et le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

Pour la saison 2013 seront PROMOTION :

Environ 90% des licenciés seniors (masculin et féminin).

Précisions complémentaires :

Lors du dernier Comité Directeur et Conseil National des Ligues de septembre 2011, suite aux propositions du Conseil des Ligues et une étude faite par le Comité de Haute Garonne, des décisions ont été prises qui nécessitent des précisions complémentaires.

- Tous les concours saisis quelque soit le nombre de joueurs ou d'équipes marqueront des points pour l'établissement d'un classement au sein des Comités.
- Il y aura des points de catégorisation (pour être Honneur) pour certains concours et des points non catégorisés pour d'autres concours notamment pour la protection des Promotions.
- Les points de catégorisation seront marqués dans les concours Pétanque – Senior et Mixte :
 - dit « Toutes catégories », organisés par les clubs dans le Comité
 - les qualificatifs pour les Championnats Départementaux,
 - les Régionaux
 - les Championnats Départementaux,
 - les Championnats de Ligue,
 - les Championnats de France
 - les Nationaux, Supra Nationaux et Internationaux
 - pour un nombre de joueur ou d'équipes de 32 et plus
- Les points non catégorisés seront marqués pour tous les concours :
 - à Pétanque, Féminin et Jeunes ;
 - à Pétanque Promotion (à saisir en Promotion à partir de la mise à jour annuelle de novembre 2011) ;
 - Vétérans (plus de 55 ans, etc..) (à saisir en Vétérans) ;
 - Jeu Provençal (à saisir en Provençal),
- Aucun point ni de catégorisation, ni de point non catégorisé ne seront marqués dans les compétitions :
 - Championnat National des Clubs et Coupe de France,
 - pour tous les concours en 3 parties, 4 parties ou 5 parties

Autres précisions

La saisie des concours n'est effectuée que sur les concours dits « A » ou « Premier concours » et non les « B », second ou à la mêlée.

- Tous les licenciés (féminins, masculins et jeunes) qui participent aux concours Pétanque Senior et Mixte, marquent des points de catégorisation.
- L'attribution des points se fait dans la période du 01/11 de l'année N-1 au 31/10 de l'année en cours N.
- Tous les concours comprenant de 1 joueur à 31 joueurs ou de 1 équipe à 31 équipes (Doublette ou Triplette) marquent des points non catégorisés.

Remarque

Nous faisons de notre mieux pour vous expliquer la mise en place de ces nouvelles règles. Les décisions qui ont été prises en septembre engendrent des modifications importantes dans Geslico et nous travaillons avec l'informaticien pour leur mise en service le plus tôt possible pour la saison 2012. Des solutions sont envisagées mais demandent encore une étude approfondie (exemple faire apparaître les points non catégorisés dans une autre colonne). Nous vous tiendrons informés des solutions retenues. Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Claude STIRMEL et Daniel READ

NOUVELLES GRILLES DE POINTS DE CATEGORISATION



Barème des points de Catégorisation – Concours « Régionaux – Départementaux »

Nombre de joueur ou d'équipe	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
De 1 à 31	0	0	0	0	0
32	2	1	0	0	0
de 33 à 64	3	2	1	0	0
de 65 à 128	4	3	2	1	0
de 129 à 256	5	4	3	2	1
de 257 à 512	6	5	4	3	2
Plus de 512	7	6	5	4	3

Barème des points de catégorisation « Championnats de Liges & Comités »

(Phase finale)

Nombre de joueur ou d'équipe	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
32	3	2	1	0	0
de 33 à 64	4	3	2	1	0
de 65 à 128	5	4	3	2	1
de 129 à 256	6	5	4	3	2
Plus de 256	7	6	5	4	3

** la plupart de ces Championnats sont limités à 32, 64 ou 128 équipes

Barème des points de catégorisation Concours « Nationaux »

Nombre de joueur ou d'équipe	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
Jusqu'à 128	8	7	6	5	4
de 129 à 256	9	8	7	6	5
de 257 à 512	10	9	8	7	6
Plus de 512	12	11	10	9	8

🚩 Barème des points de catégorisation
Concours « Supra – Nationaux & Internationaux »

Nombre de joueur ou d'équipe	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
Jusqu'à 128	9	8	7	6	5
de 129 à 256	10	9	8	7	6
de 257 à 512	12	11	10	9	8
Plus de 512	13	12	11	10	9

GRILLES DE POINTS NON CATEGORISES



🚩 Barème des points non catégorisés
Concours Promotion – Vétéran – Jeu Provençal – Féminin – Jeune

Nombre de joueur ou d'équipe	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
De 1 à 32	2	1	0	0	0
de 33 à 64	3	2	1	0	0
de 65 à 128	4	3	2	1	0
de 129 à 256	5	4	3	2	1
de 257 à 512	6	5	4	3	2
Plus de 512	7	6	5	4	3